

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TOURNOI D'ÉTÉ DE BOISCO - 14, 15 ET 16 JUILLET 2026

Lieu	26 rue d'Estienne-d'Orves, 92270 Bois-Colombes
Cadence	90 minutes + 30 secondes par coup dès le premier coup
Arbitre	Joëlle Mourgues
Inscription	25 € - 48 participants maximum - aucune inscription sur place

Article 1 - Acceptation du règlement

L'inscription au Tournoi d'Été de BoisCo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur. Tous les participants s'engagent à respecter les décisions de l'arbitre et les règles de conduite applicables dans la salle de jeu.

Article 2 - Formule et homologation

Le Tournoi d'Été de BoisCo est un tournoi individuel disputé en cinq rondes au système suisse. Il est ouvert à tous les joueurs, sans seuil de classement Elo et sans procédure de dérogation.

La cadence est de 90 minutes par joueur, avec un incrément de 30 secondes par coup dès le premier coup. Le tournoi est pris en compte pour le classement FIDE standard du mois d'août 2026.

Les joueurs doivent être titulaires d'une licence A de la Fédération Française des Échecs pour la saison en cours ou disposer d'un identifiant FIDE rattaché à une fédération reconnue par la FIDE.

Article 3 - Lieu, pointage et horaires

Les parties se déroulent au 26 rue d'Estienne-d'Orves, 92270 Bois-Colombes.

Étape	Date et horaire
Pointage	Mardi 14 juillet 2026, de 16 h 00 à 16 h 45
Ronde 1	Mardi 14 juillet 2026 à 17 h 00
Ronde 2	Mercredi 15 juillet 2026 à 9 h 00
Ronde 3	Mercredi 15 juillet 2026 à 14 h 00
Ronde 4	Jeudi 16 juillet 2026 à 9 h 00
Ronde 5	Jeudi 16 juillet 2026 à 14 h 00
Rémise des prix	Jeudi 16 juillet 2026 à 18 h 30

Seuls les joueurs ayant effectué leur pointage avant 16 h 45 pourront être appariés à la première ronde, sauf décision contraire de l'arbitre.

Article 4 - Règles du jeu

Les règles du jeu applicables sont celles de la FIDE en vigueur à la date du tournoi. Les propositions de partie nulle sont autorisées conformément aux règles de la FIDE.

Tout accord entre les joueurs ne résultant pas d'un véritable combat sur l'échiquier pourra être sanctionné par l'arbitre.

Article 5 - Appariements et résultats

Les appariements sont réalisés au système suisse par l'arbitre du tournoi, à l'aide d'un logiciel homologué par la Fédération Française des Échecs.

Chaque joueur doit vérifier que son résultat a été correctement enregistré. Toute erreur doit être signalée à l'arbitre dans les meilleurs délais et avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Article 6 - Classement et départage

Il est attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour une partie nulle et 0 point pour une défaite.

En cas d'égalité de points, les joueurs sont départagés au Buchholz tronqué. Le classement établi après application de ce départage détermine l'ordre final et l'attribution des prix.

Article 7 - Absences, forfaits et retard

Aucun BYE avec attribution d'un demi-point n'est autorisé.

En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre ou l'organisateur dès que possible au 06 25 76 03 78.

Tout joueur arrivant devant son échiquier plus de 30 minutes après l'heure officielle de début de la ronde est déclaré forfait, sauf décision contraire de l'arbitre. Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'organisation pourra être retiré des appariements des rondes suivantes.

Article 8 - Arbitrage

L'arbitre du tournoi est Joëlle Mourgues. Les décisions de l'arbitre prises pendant la compétition doivent être respectées par les joueurs.

Article 9 - Inscriptions

Le droit d'inscription est fixé à 25 € par joueur. Le tournoi est limité à 48 participants.

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées avant le tournoi selon les modalités communiquées par l'organisateur. Aucune inscription sur place ne sera acceptée. L'inscription n'est définitive qu'après validation par l'organisateur et règlement du droit d'inscription.

Article 10 - Prix

Classement	Prix
1er	300 €
2e	200 €
3e	100 €

Les prix ne sont pas partagés au système Hort. En cas d'égalité de points, l'ordre établi après application du Buchholz tronqué détermine l'attribution des prix.

La remise des prix aura lieu le jeudi 16 juillet 2026 à 18 h 30. Les joueurs récompensés doivent être présents lors de la remise des prix. Tout prix non retiré reste à la disposition de l'organisateur.

Article 11 - Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas porter atteinte à l'image du tournoi, du club organisateur ou du jeu d'échecs.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition pendant sa partie sans l'autorisation de l'arbitre. Un joueur ayant le trait ne peut s'éloigner de son échiquier sans autorisation.

Il est interdit de fumer, devapoter, de consommer des boissons alcoolisées ou de perturber les parties dans la zone de jeu. Les joueurs mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs représentants légaux, y compris pendant la durée de leurs parties.

Article 12 - Appareils électroniques

Pendant les parties, les téléphones, montres connectées, oreillettes et autres appareils électroniques doivent être complètement éteints et rangés dans un sac restant à proximité de la place du joueur.

Un joueur ne peut conserver un appareil électronique sur lui sans autorisation préalable de l'arbitre. Tout son émis par un appareil électronique, notamment une sonnerie, une alarme ou un vibreur, peut entraîner la perte immédiate de la partie conformément aux règles de la FIDE et à la décision de l'arbitre.

Toute utilisation non autorisée d'un appareil électronique dans la zone de jeu peut entraîner la perte de la partie et, en cas de récidive, l'exclusion du tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.